

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N° 3.2.1 REGLEMENT - PIECE GRAPHIQUE

PLAN D'ENSEMBLE - 1/6000°

PLU	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
Revision générale	9 juillet 2015	8 juin 2023	14 mars 2024

Il est pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du : _____

Le Maire : **Pascal FERCHAUD**

N°	Description	Bénéficiaire
1	Création d'un cheminement doux au lieu-dit "Les Sablières"	Commune
2	Recul de la liaison douce et chemin public au lieu-dit "L'Éclaircie"	Commune
3	Création d'une liaison douce au lieu-dit "Pré du Bateau" et "L'Éclaircie"	Commune
4	Création d'une liaison douce au lieu-dit "Pré du Bateau"	Commune
5	Création d'une voie douce Royer / Santes	Commune
6	Prolongement d'un cheminement doux jusqu'à la route de la Fule	Commune
7	Création d'un cheminement doux au lieu-dit "Champ du Marais du Port"	Commune
8	Création d'un cheminement doux permettant de relier la Gare des Mouettes	Commune
9	Création d'un cheminement patton entre la route de Cozes et la Vieille Seudre	Commune
10	Création d'un cheminement doux au lieu-dit "La Gauderie"	Commune
11	Prolongement de la piste cyclable route de Filate	Commune
12	Création d'un cheminement doux au lieu-dit "Champ de la Grasse Pierre"	Commune
13	Création d'un cheminement patton au lieu-dit "Les Grandes Versennes"	Commune
14	Création d'un cheminement patton entre la rue du Port et la rue Henri Dunant	Commune
15	Création et déplacement de voie douce route de Pompière	Commune
16	Création d'un cheminement doux et d'une passerelle route de Pompière	Commune
17	Création d'un cheminement doux au lieu-dit "La Grande Versenne"	Commune
18	Création d'un cheminement doux au lieu-dit "La Bourgeoisie"	Commune
19	Création d'un cheminement patton	Commune
20	Création d'un cheminement patton	Commune
21	Création d'un cheminement patton	Commune
22	Création d'un cheminement cyclable	Commune
23	Création d'un stationnement au lieu-dit "Trin de la Grise"	Commune
24	Création d'un espace public et d'aires de stationnement aux abords du château	Commune
25	Création d'une aire de stationnement	Commune
26	Basin de rétention au lieu-dit "Pré de la Lande"	Syndicat des eaux 17
27	Création d'un bassin emborbé et d'aires de stationnement	Commune
28	Création d'un bassin de rétention au lieu-dit "Champs de la Grasse Pierre"	Commune
29	Création d'une zone de stockage des eaux	Commune
30	Création d'un bassin de rétention des eaux	Commune
31	Création d'un bassin de rétention des eaux	Commune
32	Création d'un bassin de rétention des eaux	Commune
33	Création d'un bassin de rétention des eaux	Commune
34	Création d'une zone d'expansion des crues et embrandrage du Treuil	SABES
35	Création d'une voie d'impasse de Cocinelles et le cours Victor Hugo	Commune
36	Création d'un accès sur l'écoule Bourgeat	Commune
37	Élargissement de la voie de Verte	Commune
38	Mise en valeur de l'aire de l'ancien château	Commune
39	Aménagement d'un aître de la Seudre	Commune
40	Requalification de friche urbaine	Commune
41	Aggrandissement des services techniques	Commune

DECOUPAGE EN ZONES

Zones urbaines

- UA1 : centre-ville / Ribérrou
- UA2 : quartier de la Gare et faubourg
- UB1 : tissus anciens (village)
- UB2 : tissus pavillonnaires
- UC : zone urbaine d'extension limitée
- UD : La Justice

Zones urbaines spécialisées

- Uae : zone dédiée aux activités économiques diversifiées
- Uae* : zone dédiée aux services techniques
- Uca : zone urbanisée dédiée aux campings (la partie naturelle est classée en Nca)
- Uth : zone dédiée aux thèmes

Zones agricoles

- A : zone agricole

Zones naturelles et forestières

- N : zone naturelle et forestière
- Nca : zone naturelle des campings (la partie urbanisée est classée en Uca)
- Ngv : zone dédiée à l'accueil des gens du voyage
- NL : zone dédiée aux équipements sportifs et de loisirs
- Nr : zone des espaces remarquables du littoral

Zones à urbaniser

- 1AU : zone à urbaniser à vocation mixte, à moyen et court terme
- 1AUth : zone à urbaniser à vocation thermique
- 1AUae : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques diversifiées

DISPOSITION DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

- ★ Patrimoine local au titre de l'article L.151-19
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- **** Linéaire de diversité commerciale à protéger
- Trame d'alignement
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Vert Protégé (EVP)
- Terrains soumis à des prescriptions spécifiques compte-tenu de la nature des sols
- PPRN submersion marine - inondation fluviale

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

- Emplacement Réserve (voir tableau ci-joint)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre de centralité commerciale - achats exceptionnels
- Périmètre de centralité commerciale - achats quotidiens, hebdomadaires et exceptionnels

DISPOSITIONS AU TITRE DE LA LOI LITTORALE

- Coupsures d'urbanisation
- Bande littorale des 100m - en dehors des espaces urbanisés
- Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR)
- Emprise des Espaces Proches du Rivage (EPR)

